



CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
9 au 15 octobre 2025, Abou Dhabi, Émirats arabes réunis

**Registre des motions approuvées par vote électronique
avant le Congrès**

Action requise : Conformément à l'article 62 *septies* du Règlement intérieur du Congrès mondial de la nature, le Congrès mondial de la nature est invité à ENREGISTRER en bloc l'adoption des motions par vote électronique avant le Congrès.

PROJET DE MOTION

Le Congrès mondial de la nature de l'UICN, réuni à Abu Dhabi, aux Émirats arabes unis, du 9 au 15 octobre 2025 :

ENREGISTRER l'adoption des motions énumérées dans le document CGR-2025-1.6_Annexe 1, par vote électronique avant le Congrès.